

# **AMÉLIORATION DE L'ADRESSAGE**

## **DÉNOMINATION DES VOIES ET NUMÉROTAGE DES HABITATIONS**

Chacun a besoin d'une adresse pour être reconnu en tant qu'individu, en tant que citoyen ou en tant que consommateur, exercer ses droits et remplir ses obligations civiques et bénéficier d'un meilleur accès aux marchés nationaux et internationaux

La normalisation de l'adresse est en fait une solution simple et efficace pour améliorer la fluidité des échanges notamment avec les acteurs économiques que sont les entreprises et les administrations (distribution des courriers et des colis) et les services de santé, de secours et de sécurité publique (intervention rapide au bon endroit).

C'est pourquoi, j'ai l'intime conviction que les enjeux sont importants.

Nous avons appliqué un système métrique, pour le numérotage des habitations qui est le plus adéquat aux zones peu constructibles. Il sera matérialisé par l'apposition d'un autocollant sur les boîtes aux lettres à la charge de la commune.

En date du 08 juin 2015, nous avons délibéré en conseil municipal et avons décidé de mettre en application cette amélioration de l'adressage.

Nous allons procéder très prochainement à la mise en place de panneaux d'indication des voies communales, chemins ruraux et lieux-dits ainsi que l'apposition du numéro correspondant à votre adresse.

Enfin, nous avons fait référence à l'histoire de notre commune en rendant hommage *au curé Jean-Pierre DAURIAC*, ainsi *qu'au Comte Marie-Joseph DE FERRAGUT*, qui verront leur nom sur une plaque de rue du village et sur la place.

Votre adresse améliorée vous sera communiquée par courrier ultérieurement, avant la mise en place des panneaux d'indication.

De notre côté, la mairie se charge d'informer les services intéressés par ces changements.

**Le Maire : Guy Favarel**